

# LANGUES ET GRAMMAIRE

Année ZHIBI-HERTZ  
11, rue Saint-Sebastien  
94130 NOGENT SUR MARNE

## [14]

Université de Paris 7  
75 231 ALPHABETIQUE  
Se reporter à la page  
L'enseignement des langues  
françaises et étrangères  
dans les universités  
françaises  
Grammaires  
françaises  
françaises

documents de travail n°1

UNIVERSITE PARIS VIII 1987

- Emonds, Joseph E. 1985. A Unified Theory of Syntactic Categories. Dordrecht: Foris.
- Goldsmith, John. 1982. Accent systems. H. van der Hulst & N. Smith (eds), The Structure of Phonological Representations. Dordrecht: Foris. Vol. 1. 47-63.
- Guéron, Jacqueline. 1979. Relations de coréférence dans la phrase et dans le discours. Langue française 44. 42-79.
- 1986. Coréférence et structures topicalisées. M. Ronat & D. Couquaux (eds) La grammaire modulaire. Paris: Les Editions de Minuit. 47-79.
- Huang, C.-T. James. 1984. On the distribution and reference of empty pronouns. Linguistic Inquiry 15:4. 531-574.
- 1987. Remarks on empty categories in Chinese. Linguistic Inquiry 18:2. 321-337.
- Kaye, Jonathan, Jean Lowenstamm & Jean-Roger Vergnaud. 1985. The internal structure of phonological elements in a theory of charm and government. Phonology Yearbook 2. 305-328.
- Muysken, Pieter & Claire Lefebvre. A paraitre. Mixed Categories. Dordrecht: Reidel.
- Muysken, Pieter & Henk van Riemsdijk. 1986. Projecting features and featurng projections. P. Muysken & H. van Riemsdijk (eds), Features and Projections. Dordrecht: Foris. 1-30.
- Ronat, Mitsou. 1979. Pronoms topiques et pronoms distinctifs. Langue française 44. 106-128.
- Ruwet, Nicolas. 1982. Grammaire des insultes et autres études. Paris: Le Seuil.
- Xu, Liejiong. 1986. Free empty category. Linguistic

Anne ZRIBI-HERTZ  
et  
Louis-Jacques LI POOK TAN

Gouvernement et syntagme verbal:  
à propos de la troncation verbale en créole mauricien<sup>1</sup>.

1. Introduction

Cette recherche a pour pivot un phénomène phono-syntactique caractéristique des créoles à base lexicale française de l'Océan Indien (Réunion, Ile Maurice, Seychelles, Rodrigues). Le phénomène étudié, présenté plus loin comme un processus de troncation, a déjà été remarqué, décrit et commenté dans la littérature créolologique (V. notamment Baker 1972, Papon 1975, Corne 1977). Les données sur lesquelles s'appuieront nos remarques sont constituées d'exemples créoles mauriciens, recueillis dans le cadre des travaux de l'équipe Langues et grammaire de l'Université de Paris-8.

De cette étude à visée descriptive se dégagera d'abord un enseignement d'ordre théorique: pour énoncer de façon synthétique les contraintes sur la troncation verbale en créole mauricien, nous serons conduits à faire appel à la relation structurelle de gouvernement, indépendamment définie par la syntaxe générative comme un universal formel des grammaires. Les données du créole mauricien apportent donc une confirmation empirique de la pertinence de ce concept.

Chemina faisant, les faits du créole mauricien fourniront des informations intéressantes sur la structure du syntagme verbal, et nous inviteront à soulever certaines questions méthodologiques à propos de la linguistique de "terrain".

## 2. Description

2.0. Les verbes du créole mauricien (désormais: *CM*) peuvent être subdivisés en deux sous-classes morphologiques: les verbes *variables*, et les verbes *invariables*. Les verbes invariables (30% du lexique verbal *CM* selon Baker 1972) se manifestent dans tous les contextes sous une seule et même forme, qui peut avoir une terminaison vocalique ou consonnantique:

- terminaison vocalique: *koké* (voler, chaperder); *kóté* (aimer)
- terminaison consonnantique: *dir* (dire); *fer* (faire); *bwar* (boire)

Exemples:

(1)a. *Li n koké en pu!*

(1) a volé une poule)

b. *Ki li n koké?*

(qu'est-ce qu'il a volé)

(2)a. *Li kóté twa*

(1) t' aime)

b. *Kisann ki li kóté?*

(qui est-ce qu'il aime)

(3)a. *Li ape bwar di lo*

(1) boit de l'eau)

b. *Li ape bwar*

(1) boit)

Les verbes variables - les plus nombreux, et qui nous intéresseront plus particulièrement ici - possèdent deux formes: une forme brève (désormais: *FB*), et une forme longue (désormais: *FL*), que l'on peut relier l'une à l'autre par une règle de troncation: ex:

FL	FB	traduc. fr.
<i>mize</i>	<i>miz_</i>	manger
<i>lave</i>	<i>lav_</i>	laver
<i>reve</i>	<i>rev_</i>	rêver
<i>espe</i>	<i>esper_</i>	espérer
<i>kone</i>	<i>kon_</i>	savoir, connaître

La troncation affecte généralement la voyelle /e/, dernier segment vocalique de FL; Corne (1977), étudiant le seychellois, donne le verbe *vin(i)* ("venir") pour unique exception à cette généralisation. Le verbe *vin* subit en effet la troncation de son /i/ final en mauricien, comme en seychellois, cf:

(4)a. *Pier fin vini*

(Pierre est venu)

b. *Pier fin vin\_ kot mwa*

(Pierre est venu chez moi)

(FL = *vini*)

(FB = *vin*)

Par ailleurs, lorsque la voyelle thématique du verbe est précédée d'une suite: voyelle nasale + occlusive voisée, la troncation de la voyelle thématique peut entraîner l'effacement de l'occlusive et la dénasalisation de la voyelle qui précède; ex:

FL	FB	traduc. fr.
<i>tôbe</i>	<i>tom</i>	tomber
<i>dimède</i>	<i>dimn</i>	demander
<i>kowéde</i>	<i>kowm</i>	commander

(point noté par Corne 1977z)

Tous les verbes ayant /e/ pour voyelle thématique ne sont pas variables. Ainsi les suivants sont-ils invariables:

ne (naitre)  
 promne (se promener)  
 /n5tre (montrer)<sup>2</sup>

Avant d'aborder les conditions d'application de la règle de troncation, il convient de préciser que les verbes de CM (comme les verbes créoles, en général) ne se "conjuguent" pas, au sens que  
 (a) ils ne portent pas de marques d'accord avec le sujet (cf. 5), et  
 (b) les marqueurs de temps/aspect ne se soudent pas au radical verbal (comme c'est typiquement le cas dans les langues indo-européennes), mais se manifestent à gauche du verbe comme des morphèmes indépendants (cf. 6):

- (5)a. *Mo reve* (Je rêve)  
 b. *To reve* (tu rêves)  
 c. *Zot reve* (ils/elles rêvent)
- (6)a. *{Mo/co/zot} ape reve* (Je/tu/ils-elles PRESENT CONTINU RÊVER)  
 b. *{Mo/ta/zot} ti reve* (Je/tu/ils-elles PASSÉ RÊVER)  
 c. *{Mo/tc/zot} ti ape reve* (Je/tu/ils-elles PASSÉ CONTINU RÊVER)  
 d. *{Mo/to/zot} pu reve* (Je/tu/ils FUTUR RÊVER)  
 etc.

Reve appartenant toutefois (voir ci-dessus) à la classe des verbes variables, on le trouve également sous la forme tronquée *rev*. Un premier contraste caractéristique est présenté en (7):

- (7)a. *Mo n {reve/\*rev}* (j'ai rêvé)  
 b. *Mo n {#reve/rev}* *twa* (j'ai rêvé de toi)  
 c. *Mo n {#reve/rev}* *Anatol* (j'ai rêvé d'Anatole)

Le paradigme (7) suffit à montrer que la troncation de la voyelle n'est pas déterminée uniquement au niveau phonologique: la troncation intervient aussi bien devant consonne (ex. 7b) que devant voyelle (ex. 7c).

En première approximation, nous imputerons le contraste (7a/b-c) à l'hypothèse descriptive suivante:

**HDI:** La règle de troncation s'applique à un verbe variable lorsqu'il est suivi d'un complément.

Cette première hypothèse est confirmée par les exemples (8) et (9):

- (8)a. *Resting ki pu {galle/\*gan}*  
 (c'est le Racing qui gagnera)  
 b. *Resting ki pu {#galle/gan}* *en kup*  
 (c'est le Racing qui gagnera une coupe)

- (9)a. *Li ti ape {s5te/\*s5t}*  
 (il chantait)  
 b. *Li ti ape {#s5te/s5t}* *en sega*  
 (il chantait une séga [chanson traditionnelle mauricienne])

La généralisation HDI demande évidemment à être précisée: est-ce que tout complément placé à droite du verbe entraîne l'application de la règle de troncation? C'est ce que nous nous attacherons maintenant à préciser.

2.1. Des études de Papan 1975 (cité par Corne 1977), et Corne (1977), confirmées par nos propres observations, se dégagent quatre conclusions claires:

2.1.1. Si le V est suivi d'un complément direct ou d'un adjectif attribut, lexical, la règle de troncation (deormais: RT) s'applique automatiquement; cf. (7b), (8b), (9b), mais aussi (10), que l'on opposera à (11):

- (10)a. *ZM n {tom/\*t5be} malad*  
 (Jean est tombé malade)

- b. *Mo n (naz/#naze) trwa mi*  
(j'ai nagé trois miles)
- c. *Mo n (al/#ale) lakaz*  
(je suis allé à la maison)
- d. *Sa pu (dir/#dire) trwa zur*  
(ça va durer trois jours)
- e. *Mo (naz/#naze) krol*  
(je nage le crawl)
- f. *Kobjé rupi to pu (don/#done) mwa?*  
(combien de roubles me donneras-tu?)
- g. *Li (profit/#profite) lavr*  
(il profite de la vie)

Comparer:

- (11)a. *ZM n (atom/#ôbe)*  
(Jean est tombé)
- b. *Kot (sa) to (ape) (#al/#ale)?*  
(où vas-tu?)
- c. *Kobjé let# sa pu (dir/#dire)?*  
(combien de temps ça va durer?)
- d. *Ki distô to n (#naz/#naze)?*  
(quelle distance as-tu nagé?)
- e. *Kobjé rupi to pu (don/#done)?*  
(combien de roubles donneras-tu?)
- f. *Ki li (profit/#profite)?*  
(de quoi est-ce qu'il profite?)

On notera que le "complément direct" du verbe, qui déclenche en (10) la règle de troncation, n'est pas toujours un complément d'objet direct, si l'on entend par là un SM "passivable": en (10a), le complément du V est un adjectif attribut; en (10c), (10d) et (10g), il s'agit un complément nominal "non passivable" - c-à-d. non antéposé en position sujet, cf:

- (12)a. *#Trwa zur fin dire par sa travaj la* (compar. 10d)  
(trois jours ont été durés par ce travail)

- b. *#Trwa mi fin naze par ZM* (compar. 10b)  
(trois miles ont été nagés par Jean)
- c. *#Lavr fin profite par tu dimun* (compar. 10g)  
(la vie est profitée par tout le monde)

2.1.2. Si le verbe est suivi d'une complétive objet temporalisée, et ne s'applique pas; nous avons par exemple:

- (13)a. *Mo (esper/#espere) ZM*  
(j'attends Jean)
- b. *Mo (esper/#espere) en travaj*  
(j'espère/attends un travail)
- c. *Mo (esper/#espere) (ki) mo pu travaj*  
(j'espère que je travaillerai)
- d. *Mo (esper/#espere) (ki) mo pu gerv diwa*  
(j'espère que je serai guéri demain)
- (14)a. *Mo (rigret/#rigrete) lafasé ki to n kaze*  
(je regrette la façon dont tu as parlé)
- b. *Mo (rigret/#rigrete) ki to n koz kom sa*  
(je regrette que tu as parlé comme ça)
- c. *Mo (rigret/#rigrete) (ki) mo n pret twa lamone*  
(je regrette (que) je t'ai prêté de l'argent)
- (15)a. *Li (pê/#pêse) so mané*  
(il pense à sa mère)
- b. *Li (pê/#pêse) (ki) Mari pu vini*  
(il pense que Marie viendra)
- (16)a. *Mo n (andé/#andése) en bon nuve!*  
(j'ai annoncé une bonne nouvelle)
- b. *Mo n (andé/#andése) (ki) Mari pu vini diwa*  
(j'ai annoncé que Marie viendra demain)

2.1.3. Si le verbe est un semi-auxiliaire, suivi d'un SV complément, RT s'applique régulièrement, cf:

- (17)a. *Li n (aret/#arete) krife*  
 (Il a arrêté de crier)  
 b. *Li (kon/#kone) naze*  
 (Il sait nager)

Comparer:

- (18)a. *Li n (aret/#arete) en tré*  
 (Il a arrêté un train)  
 b. *Ki li n (#aret/#arete)?*  
 (qu'est-ce qu'il a arrêté)

- (19)a. *Li (kon/#kone) en sega*  
 (Il sait/connait une séga)  
 b. *Kobé sega li (#kon/#kone)?*  
 (combien de ségas sait/connait-il)

2.1.4. Si le verbe est suivi d'une complétive objet à l'infinitif, deux cas sont à distinguer:

- La complétive n'est séparée de la principale par aucune marque visible de subordination; autrement dit, la position COMP de l'infinitive n'est pas lexicalement remplie: RT s'applique alors obligatoirement, ex:

- (20)a. *Mo n (desid/#deside) repri mo legzan*  
 (j'ai décidé de repasser mon examen)  
 b. *Zot (esper/#espeze) fini sa trava/ la di*  
 (ils espèrent finir ce travail demain)

- La position COMP de l'infinitive est lexicalement remplie: RT ne s'applique pas, ex:

- (21) *To n (#desid/#deside) ki pu fer*  
 (tu as décidé quoi faire)

Le créole mauricien établit donc ici une distinction entre les compléments infinitivaux comme ceux de (20), logés par RT à la même enseigne que les SV compléments de (17), et les compléments infinitivaux comme ceux de (21), traités par RT comme les complétives temporalisées de (13c,d) etc. Notons que la position COMP d'une complétive temporalisée peut n'être pas lexicalement remplie - point transcrit plus haut (en 13c, par ex.) par la parenthésisation du subordonnant *ki*; autrement dit, l'exemple (22), dans lequel RT ne peut pas s'appliquer, est une variante acceptable de (13c):

- (22) *Mo (#esper/#espeze) mo pu trava/*  
 (j'espère que je travaillerai)

Dans ces conditions, la généralisation suivante serait donc incorrecte:

\*RT s'applique à un verbe variable lorsqu'il est suivi d'un complément qui n'est pas une complétive à COMP lexical\*

Les complétives de (20) se distinguent toutefois de celle de (22) par le fait que leur COMP ne peut pas être rempli; autrement dit, si (22) est une variante elliptique de (13c), les exemples (20) n'ont pas de variante avec COMP lexical. On peut formaliser cette distinction en supposant que les complétives de (20) se distinguent de celles de (13c), (21) et (22) par le fait qu'elles n'ont pas de COMP: en adoptant la terminologie chomskyenne des années '70, ceci revient à dire que les complétives de (20) ressortissent à la catégorie S, et les complétives de (13c), (21) et (22), à la catégorie S'.

2.1.5. Des exemples qui précèdent se dégage en outre le point suivant: un complément-*wh* antéposé ne "compte" plus pour RT. Selon une analyse transformationnelle courante, des questions comme (18b) ou (19b) sont dérivées de structures affirmatives transitives semblables à (18a) et

(19a), par une règle de mouvement (DISPLACER-a), qui laisse dans la position d'origine du complément antéposé une "case (nominale) vide" (soit: e), ou trace du mouvement, reliée anaphoriquement au matériel déplacé. Suivant cette description, (18b) a donc une représentation syntaxique de la forme (23) - où la co-indication de deux positions indique une relation anaphorique:

(23) *Ki, li n arete e<sub>i</sub>*

La catégorie vide (e) postulée en (19) formalise l'idée que l'objet questionné antéposé (le pronom Interrogatif *Ki*) est identifié comme l'"objet" du verbe (il recevrait par exemple le cas Accusatif dans une langue à cas morphologiques), en dépit du fait qu'il n'occupe pas la position structurale de l'objet. Selon l'analyse proposée en (19), il existe donc une différence structurale essentielle entre (24a) et (24b):

(24)a. *Kisanza Ki pu gane?*

(qui est-ce qui gagnera)

b. *Ki li pu gane?*

(qu'est-ce qu'il gagnera)

Le verbe de (24a) est intransitif, i.e. ne régit aucun complément, fut-il nul; le verbe de (24b) n'est pas intransitif, puisqu'il régit la trace d'un objet antéposé. On constate cependant que (24a) et (24b) sont traités de la même façon (en l'occurrence, ignorés) par Ft. Ces premières observations conduisent à une première révision de la généralisation HD1:

**HD2:** La règle de troncation s'applique à un verbe variable lorsque'il est suivi d'un complément lexical n'appartenant pas à la catégorie S'.

## 2.2. Compléments prépositionnels et adverbiaux

### 2.2.1. Compléments locatifs

Tous les cas d'application de Ft examinés jusqu'ici traitent en jeu un complément direct du verbe, nominal ou adjectival. A en croire la littérature spécialisée (notamment Corne 1977), les choses seraient beaucoup moins claires dans les structures dont le verbe est suivi d'un complément adverbial ou prépositionnel, en ce sens qu'on peut ici relever d'importantes variations d'un locuteur à l'autre. A gauche d'un complément prépositionnel, écrit Corne (1977: 83), "there is a wide range of optionality". Ce point est notamment illustré, en ce qui concerne les compléments locatifs, par le fait que la plupart des locuteurs préfèrent la forme tronquée dans les exemples (seychellois) (25), mais que la forme longue est attestée dans des exemples (seychellois) comme (26) et (27):

(25)a *I mars\_ obor Iarivier*

(il marche au bord de la rivière)

b *I get\_ dh deio*

(il regarde dans l'eau)

c *Zot i n al\_ se zot*

(ils sont allés chez eux)

d *I met\_ dha Iatab*

(il [le] met sous la table)

(26)a *Zot pe gete Ior zot mxt*

(ils regardent sur leur montre)

b *Zot asizg obor sanz*

(ils s'asseyaient au bord du chemin)

(27)a *Bonom LuIu I dhsq deor*

(monstieur Loup danse dehors)

b *Zot komés rodé partu*

(ils commencent à chercher partout)

(exemples de Corne 1977: 83-84)

En dépit de cette instabilité présumée de la règle, les conclusions générales de Papi (1975) et de Corne (1977) convergent globalement avec les nôtres: RT s'applique (tend à s'appliquer, disent les auteurs cités) lorsque le complément adverbial ou prépositionnel est analysé comme interne au SY. Cette hypothèse prédit en particulier les données suivantes, par nous recueillies:

(28)a *A kot mo ete, mo pa kapav (sot/#sote) dɛ base*

(d'où je suis, je ne peux pas sauter dans le bassin)

b *Mo n (sot/sote) dɛ base*

(j'ai sauté dans le bassin)

Le complément locatif de (28b) peut représenter soit (1°) le décor statique de la scène décrite par la phrase ('j'étais dans le bassin lorsque j'ai sauté'), soit (2°) le lieu d'aboutissement du mouvement ('En sautant, j'ai atterri dans le bassin'). Dans le contexte (28a), le complément locatif dɛ base ne se prête en revanche qu'à la lecture (2°). On constate d'autre part que RT s'applique obligatoirement en (28a), et que chacune des deux lectures de (28b) est corrélée à une forme du verbe, et une seule: la forme longue induit la lecture (1°), et la forme brève, la lecture (2°).

Nous envisagerons donc une révision de HD2 dans le sens de HD3:

**HD3: RT s'applique à un verbe variable, lorsqu'il est suivi d'un complément lexical, n'appartenant pas à la catégorie S', et interne au SY.**

Bien qu'il paraisse admettre cette généralisation, Corne ne cesse de souligner, en s'appuyant sur des exemples comme (25)-(27), l'instabilité de RT parmi les locuteurs des Seychelles. Nous suggérerons pour notre part que RT manifeste une "stabilité" normale pour une règle grammaticale, et que les contrastes (25)/(26) et (25)/(27) sont de deux ordres :

(1°) Les contrastes (25)/(27) ne sont pas des bizarreries idiosyncrasiques, mais sont directement prédits par l'hypothèse HD3, qui révèle, justement, que certains compléments adverbiaux (comme celui de 21a, par exemple) sont internes au SY.

(2°) Les contrastes (25)/(26) sont par contre idiosyncrasiques, puisqu'il est probable que le complément locatif est tout aussi "interne au SY" en (27) qu'en (25). La variation observée suit ici de la procédure de collecte des données adoptée par Corne: travaillant exclusivement sur des exemples attestés, le linguiste est condamné à conclure que toute règle syntaxique est "instable", c'est-à-dire, n'est pas respectée dans 100% des énoncés par 100% des locuteurs. Ayant travaillé pour notre part avec des contrastes forgés de concert par le linguiste et ses informateurs, nous nous sentons autorisés à conclure que HD3 est - sous une forme ou sous une autre - une règle syntaxique à part entière en créole mauricien.

Cette hypothèse nous paraît globalement étayée par l'incidence sur RT des autres types de compléments prépositionnels et adverbiaux, examinés ci-dessous.

## 2.2.2. Compléments prépositionnels divers, dépendants du V

Dans les exemples (29), l'application de RT paraît obligatoire:

(29)a. *Mo pu (kòt/#kòte) lor twa*

(je compterais sur toi)

b. *Kisanna ki pu (koz/#koze) avek Mari*

(qui est-ce qui parlera à Marie)

c. *Mo n (mãz/#mãze) ar/ek mo patrò*

(j'ai mangé avec mon patron)

d. *Mo n (badin/#badine) ar/ek li*

(j'ai plaisanté avec lui)

e. *Kisanna ki to (kòpar/#kòpare) ek Mari?*

(qui est-ce que tu compares à Marie)



Les exemples (28) prouvent que les verbes de (27) sont bien variables:

- (30)a. *Lor kisanna to pu (#tôt/kôte)?*  
 (sur qui compteras-tu)  
 b. *Kisanna ki pu (#koz/koze)?*  
 (qui est-ce qui parlera)  
 c. *Et kisanna to n (#miz/mize)?*  
 (avec qui est-ce que tu as mangé)  
 d. *Et kisanna to n (#badin/badine)?*  
 (avec qui est-ce que tu as plaisanté)  
 e. *Ki ban dimun to (#kôpar/kôpare)?*  
 (quelles personnes compareras-tu)

Dans des cas comme (29a) ("compter sur qqn/qcqh"), (29b) ("parler avec quelqu'un"), (29e) ("comparer [qch] avec qch/qqn"), le complément prépositionnel est clairement sous-catégorisé par le V, en ce sens qu'il s'agit d'un complément "normal", canonique, du verbe précédant. Ceci est déjà moins clair pour un exemple comme (29d) ("plaisanter/badiner avec quelqu'un"), et peut-être encore moins clair pour (29c) ("manger avec intransitifs. Si la règle HD3 est correcte, l'application de RT en (29) indique que tous les compléments prépositionnels de cette série d'exemples sont internes au SV, et que la notion de "complément de SV" est par conséquent indépendante de la notion de sous-catégorisation. On peut constater en effet, en français, que n'importe quel verbe intransitif ne peut pas être suivi naturellement d'un complément d'"accompagnement" en avec; comparer::

- (31)a. *Pierre a déjeuné avec Marie*  
 b. *Pierre dort avec Marie*  
 c. *Pierre travaille avec Marie*  
 (32)a. *?Pierre a digéré avec Marie*  
 b. *?Pierre rêve avec Marie*  
 c. *?Pierre pense avec Marie*

L'origine des contrastes (31)/(32) est assez claire: "déjeuner", "dormir" et "travailler" sont des activités couramment "conviviales"; tandis que "digérer", "rêver" ou "penser" sont des activités typiquement privées. Il existe, en somme, une dépendance sémantique entre le complément prépositionnel d'"accompagnement", et le contenu du verbe. On peut formaliser cette dépendance en traitant le complément prépositionnel de (29) comme interna au SV. Pour rendre acceptables des suites comme (30), il faut les intégrer à des énoncés tels que (31): le verbe apparaît ici à la forme longue, le complément qui le suit étant, clairement, extérieur au SV:

- (33)a. *Pier in dizere, et Mari di lakaz*  
 (Pierre a digéré avec Marie dans la maison)  
 = "Pierre a digéré alors que Marie était dans la maison"  
 b. *Pier ape reve, et Mari di lili*  
 (Pierre est en train de rêver avec Marie dans le lit)  
 = "...alors que Marie est dans le lit"  
 c. *Pierre ape pèse, et Marie koste kot li*  
 (Pierre est en train de penser avec Marie à côté de lui)

### 2.2.3. Compléments de manière

Comme l'a déjà noté Corne à propos du seychellois, la présence d'un adverbial de manière à droite du verbe déclenche régulièrement l'application de RT. Nous avons par exemple en CK:

- (34)a. *Tu zafet (mirs/#marse) bjé*  
 (tout marche bien)  
 b. *Li (naz/#naze) vit*  
 (il nage vite)  
 c. *Li (naz/#naze) komé en sâpiô*  
 (il nage comme un champion)

Suivant HD3, ces données identifient l'adverbial de manière comme une expression interne au SV - conclusion qui n'est pas très surprenante: la relation qui unit l'adverbial de manière au verbe est comparable à celle de l'adjectif épithète au N placé (en français) sur sa gauche; cette parenté est révélée en français par la relation morphologique des adverbés en -ment à leur adjectif radical (*des paroles admirables/Il parle admirablement*).

#### 2.2.4. Compléments de temps

C'est à propos des adverbiaux de temps que Corne (1977) souligne le plus fortement l'"instabilité" de la règle de troncation. La forme brève est, selon cet auteur, "généralement préférée devant les compléments indiquant l'heure ou le jour de la semaine" (Corne, *op.cit.*: 84); toutefois, la forme longue serait, globalement, légèrement plus fréquente que la forme brève à gauche d'un adverbial de temps. L'application ou la non-application de RT dépendrait même dans une certaine mesure du choix lexical de l'adverbial de temps: *dizé* ('demain'), *ier* ('hier'), *asuar* ('ce soir'), *gramité* ('le/ce matin'), favoriseraient plutôt la forme longue; *boner* ('tôt'), *tar* ('tard'), *taier* ('plus tard'), *aster* ('maintenant'), *biéto* ('bientôt') favoriseraient au contraire la forme brève.

A cette présentation peu éclairante des données mettant en jeu des adverbiaux de temps, nous opposerons l'analyse générale suivante: lorsqu'un verbe variable est suivi d'un complément de temps, RT se conforme normalement à HD3; autrement dit, RT s'applique si et seulement si l'adverbial est traité comme un complément (dépendant) du verbe.

Cette ligne d'analyse est quelque peu paradoxale dans le cas des compléments de temps, couramment considérés comme des adverbiaux de phrase. Considérons toutefois les exemples CK suivants:

(35) a *Dizé mo pu lev set er*  
 b *Dizé mo pu lev set er*  
 (demain je me lèverai à sept heures)

Cette paire de phrases illustre de façon assez typique la situation observée pour les adverbiaux de temps: RT s'applique, ou ne s'applique pas, selon les contextes, et selon les locuteurs; interrogées sur la forme (brève ou longue) qu'elles n'ont pas choisie, les informateurs répondent généralement qu'elles la jugent acceptable. Une différence sémantique, difficile à expliciter, est par ailleurs décelée entre (35a) et (35b): (35a) est décrit comme "plus dur", ou "plus précis", que (35b). (35a) est nettement meilleur en réponse à la question: "À quelle heure te leveras-tu demain?"; (35b) est par contre une réponse banale à la question: "Que feras-tu demain à sept heures?". En somme, le complément de temps *a set er* "complète le sens du verbe" en (35a), mais non en (35b): il est adverbial de SV dans le premier cas, adverbial de phrase dans le second. On comprend à présent pourquoi les adverbiaux indiquant l'heure ou la date tendent à déclencher RT: l'interprétation non marquée d'une phrase française comme (36) est en effet assurément celle qui se traduit en CK par (35a):

(36) *Demain, je me lèverai à sept heures.*

Un adverbial de temps précédé d'un verbe transitif ne semble par ailleurs jamais analysable comme dépendant du verbe, même si le complément lexical du verbe n'est plus régi par celui-ci, cf:

(37) a *Li lev so tifi set er*  
 (Il lève sa fille à sept heures)  
 b *Kisama ki li lev set er?*  
 (qui est-ce qu'il lève à sept heures)  
 c *#Kisama ki li lev set er?*

Autrement dit, le V a déjà un complément qu'il sous-catégorise, un adverbe de temps ne peut être réanalysé comme interne au SV.

Il est instructif de comparer l'inacceptable (37c) à (35a), d'une part, et à l'acceptable (10f), répété ci-dessous, d'autre part:

(10) f *Ebɔjɛ ʔupi to pu (don/donne) mwa?*  
(combien de roupies me donneras-tu)

En (37c) comme en (10f), le complément direct du verbe a été antéposé en tête de phrase par la règle DEPLACER-VH. Le verbe est néanmoins suivi d'un complément (set *er* en 37c, *mwa* en 10f), et le verbe apparaît à la forme tronquée. (37c) diffère cependant de (10f) en ce que le complément *mwa* de (10f) est sous-catégorisé par le verbe, ce qui n'est pas le cas de l'adverbial de temps de (37). Dans ce dernier cas, il semble que le complément ne puisse être "reanalysé" comme dépendant du verbe que s'il porte le FOCUS de l'énoncé (propriété non marquée d'un complément sous-categorisé par le verbe): ceci n'est possible que si le verbe est intransitif, c-à-d. si aucun complément sous-categorisé par le V n'entre en concurrence avec le complément de temps pour l'assignation du FOCUS.

Si les observations qui précèdent sont correctes, elles suggèrent:

(1') qu'un verbe variable suivi d'un adverbial de temps peut a priori apparaître sous ses deux formes (FB ou FI), le choix de l'une ou de l'autre étant ici essentiellement déterminé par la distribution de l'information (TOPIC, FOCUS) au sein de l'énoncé;

(2') que la distribution apparemment irrégulière de FI dans le corpus de données recueilli par Corne tient non pas à quelques "instabilités" linguistique propre au créole (imputable aux particularités socio-historiques de cette langue), mais à la mise en oeuvre d'une contrainte grammaticale parfaitement régulière, énoncée plus haut sous HD3: l'adverbial de temps déclenche la troncature du verbe si, et seulement si, il est analysé comme un complément du verbe, et non comme extérieur au SV.

L'hésitation relevée ci-dessus quant à la forme longue ou brève du verbe à gauche d'un complément de temps, s'observe également à gauche d'un adverbial aspectuel, comme *suwɔ* ("souvent"). Nous citerons par ex. les données suivantes:

(38) a *To piti mɛzɛ suwɔ*  
b *To piti mɛz suwɔ*  
(ton bébé mange souvent)

(38b) paraît intuitivement "plus dur" que (38a): pour être plus précis, (38b) sonne davantage comme un reproche, et (38a) comme un compliment. Ce contraste subtil suit selon nous de la généralisation (HD4), et des remarques faites ci-dessus à propos des adverbiaux de temps: dans l'exemple (38b), *suwɔ* est traité comme un modifieur du verbe, et porte le focus de l'énoncé (trad.: "ton bébé mange SOUVENT!"); en (38a), *suwɔ* est traité comme extérieur au SV, et le focus est déplacé sur le verbe lui-même (trad.: "Il arrive souvent que ton bébé MANGE"). Il s'ensuit le contraste intuitif énoncé en termes de "compliment/reproche": 38a commente l'appétit du bébé, et 38b, la fréquence [contraignante] de ses repas).

L'hypothèse selon laquelle les adverbiaux de temps déclenchent régulièrement FI lorsqu'ils sont analysés comme des compléments du verbe est par ailleurs confirmée par les compléments de la forme: "pendant X". Chomsky a, dès *Aspects* (cf. Chomsky 1965: 102), suggéré que certains compléments de ce type sont des modifieurs du V, et d'autres des adverbiaux de phrase; seraient adverbiaux de V les suites pendant X à lecture "durative" ou "continue" (ex: *Il a parlé pendant cinq minutes*); et adverbiaux de phrase, les suites pendant X à lecture "discontinue", fixant une "localisation spatiale" (ex: *Il a parlé pendant la messe*). La distinction présentée par Chomsky semble étayée par le comportement de la règle de troncature dans des exemples CM tels que (39) vs. (40):

(39) a *Li n (kɔz/kɔze) pɔdɔ lames*  
(11 a parlé pendant la messe)  
b *Li n (kɔz/kɔze) pɔdɔ set f, e apre sa li n gadɔ en sol.*  
*li n aret kɔze*  
(11 a parlé pendant cinq ans, et après ça il a eu un choc, il a cessé de parler)

(40) - *Pɔdɔ kɔbiɛ letɔ li fin kɔze?*

- Li n (koz/#kose) padd di minit.

(pendant combien de temps vient-il de parler?)

- Il a parlé pendant dix minutes)

Chomsky (1965) suppose que les compléments de temps du type (40) sont sous-catégorisés par le verbe. Cette hypothèse paraît peu satisfaisante, si la sous-catégorisation est conçue comme une propriété lexicale, c-à-d. devant être enregistrée dans le lexique séparément pour chaque item (verbe): la possibilité de se combiner avec un complément "pendant X" à lecture continue est en effet, clairement, une propriété caractéristique d'une classe (ouverte) de verbes définie sémantiquement (verbes d'"activité", verbes "processifs"?), et non une "idiosyncrasie" lexicale.

## 2.2.5. Autres modificateurs du V

Corne (1977) cite l'analogie seychelloise du paradigme CM suivant:

- (41)a *U pa pu (ri)je/(ri)j*.  
(vous ne rirez pas)  
b *U pa pu (ri)je/(ri)j* *skor*.  
(vous ne rirez plus)  
c *U pa pu (ri)je/(ri)j* *ditu*.  
(vous ne rirez pas du tout)

- (42) *Ki fin (ar)iv/(ar)iv* *skor*?  
(qu'est-il arrivé encore?)

La négation verbale se manifeste en CM par l'élément *pa*, placé à gauche du morphème de temps (ici *pu* [= FUTUR]). *Pa* suffit à marquer la négation, comme l'indique la phrase (41a), où le verbe placé en finale dénoncé apparaît, normalement, à la forme longue. Le français *ne...plus* et *pas du tout* se traduisent en CM par les expressions discontinues: *pa...skor* et *pa...ditu*, encadrant la forme tronquée du verbe (ex.

41b,c). Comme plus haut les adverbiaux de manière, les éléments *skor* et *ditu*, modificateurs verbaux internes au SV, déclenchent l'application de RT.

Dans l'exemple (42), dont le verbe est à la forme longue, on constate que *skor* n'est pas un modificateur du verbe, mais une sorte de connecteur enchaînant la phrase entière au discours qui précède: en CM comme en français (v. traduction de 42), ce point apparaît dans la possibilité de séparer l'adverbe du verbe qui le précède par une pause assez marquée; cf:

(43) *qu'est-ce qui est arrivé, encore?*

Le contraste (41)/(42) est donc prédit par la généralisation HD3.

## 2.2.6. Exemples "emphatiques" du V

Corne (1977) relève le fait suivant, pour lequel il ne propose pas d'explication: dans les conditions structurales entraînant normalement la mise en oeuvre de RT, l'application de la règle se trouve suspendue "en présence d'un trait [temporel] dont la nature est assez peu claire" (Corne, *op.cit.* p.78). Corne appuie notamment cette observation sur un contraste seychellois dont nous donnons ci-dessous l'analogie en CM:

- (44)a. *Li miz tu se ki di mun don li*  
(1) mange tout ce qu'on lui donne)  
b. *Li mize tu se ki di mun don li*  
(1) MANGE tout ce qu'on lui donne)

(44b) se distingue de (44a) par le fait que le verbe y est porteur du "trait temporel", c-à-d. d'une intonation contrastive. Nous avancerons ici l'hypothèse suivante: (44b) est traitée par RT comme le serait la structure topicalisée (45), où le verbe *mize* apparaît, normalement, à la forme longue:

(45) *Tu se ki diwun don li, li mize*  
(tout ce qu'on lui donne, il mange)

Autrement dit, l'intonation contrastive de (44b) est corrélée à une représentation structurale qui ne coïncide pas avec la forme linéaire de l'énoncé, représentation dans laquelle la suite *tu se ki diwun don li* est séparée du verbe *mize* par une frontière de proposition; en somme, le verbe contrasté de (44b) apparaît à la forme longue pour la même raison que les verbes des exemples (13c,d), (14c), (15b), (16b), et (21), qui ne subissent pas la troncation parce qu'ils ont pour complément un S'. Suivant cette analyse, le contraste (44a/b) est prédit par la généralisation HD3, légèrement amendée selon HD4:

**HD4:** RT s'applique à un verbe V variable, lorsqu'il est suivi d'un complément lexical, interne au SV, et qui n'est pas séparé du V par une frontière de S'.

Il suit de ce qui précède que l'application de RT peut en fait être suspendue, en violation apparente de HD4, dans tous les cas canoniques tels que (8b), ou (9b) - dès lors qu'un accent contrastif est placé sur le V; ex:

(46) a *To pu miz sa rugaj la?*  
(tu vas manger cette rougaille-là?)  
b *To pu mize sa rugaj la?!!!*  
(tu vas MANGER cette rougaille-là?!!!)

On comprend de mieux en mieux qu'une étude de CM fondée exclusivement sur un corpus d'exemples attestés donne à croire à l'"instabilité" de la règle de troncation: pour peu que l'intonation échappe au descripteur, la distribution des formes brèves et longues des verbes variables peut, à la surface des choses, sembler relativement capricieuse - ce que d'aucuns pourraient être tentés d'attribuer à des facteurs extralinguistiques (genèse particulière de la langue étudiée, absence de tradition écrite et de grammaire explicite, etc.). Nous avons maintenu

ici au contraire que RT est une règle grammaticale à part entière ("stable"), opérant dans des conditions formelles bien définies.

### 3. Questions théoriques et méthodologiques

#### 3.1. RT comme test structural

Si HD4 est correcte, la règle de troncation de CM fournit un test empirique intéressant pour l'analyse structurale de certaines phrases - en CM, mais aussi dans d'autres langues. Nous avons vu par exemple que l'application de RT en CM fait apparaître à propos de divers compléments prépositionnels et adverbiaux des distinctions sémantico-syntaxiques subtiles que la seule intuition ne suffit pas à livrer au linguiste travaillant sur le français. Il sera notamment instructif de relever qu'un verbe passivé ne subit pas RT en CM, même s'il est suivi d'un complément d'agent, cf:

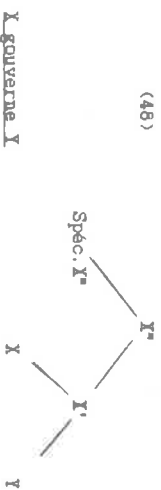
(47) a. *Furni in (miz/\*mize) sa pom la*  
(des fours ont mangé cette pomme)  
b. *Sa pom la fin (\*miz/mize) par furni*  
(cette pomme a été mangée par des fours)

Suivant HD4, le paradigme (47) indique que le complément d'agent de la construction passive est externe au SV. Cette conclusion rejoint les résultats atteints par tous les linguistes qui ont travaillé sur la construction passive dans l'optique de la grammaire générative.

### 3.2. Troncation, cas, dépendance, gouvernement

Les données de CM présentées ci-dessus révèlent un processus phonosyntactique (RT) affectant la terminaison d'un verbe entretenant avec son contexte droit un certain type de relation. La généralisation HD1, en vertu de laquelle RT serait déclenchée par la présence d'un complément à droite du verbe, s'est vite révélée trop peu restreinte: des exemples comme (29) montrent que seul un complément lexical est à même de déclencher la troncation; et (13c), (28b), (35b), (46b) montrent que la simple "présence d'un complément sur la droite" ne suffit pas non plus à déclencher RT: RT est cruciallement sensible à la nature de la relation unissant le verbe au complément placé sur sa droite.

Les données présentées plus haut (section 2) indiquent que la grammaire de CM établit une différence cruciale entre les compléments des exemples comme (10), ou (13a-b), (14a), (15a), (16a), (17), (20), qui sont des syntagmes de type A" (syntagme adjectival), B" (syntagme nominal), V" (syntagme verbal) et S (proposition sans COMP), et les compléments relevant de la catégorie S' (13c-d, 14b-c, 15b, 16b, 21). Les recherches effectuées en syntaxe générative sur d'autres langues et sur d'autres phénomènes ont montré de façon tout à fait indépendante que les grammaires de langues naturelles tendent généralement à opposer la catégorie S' aux autres syntagmes. Chomsky (1981, notamment) a proposé de formaliser la distinction pertinente au moyen de la notion structurelle de gouvernement: un nœud X est dit gouverner un nœud Y au sein d'une configuration arborescente, si A est une tête de syntagme, et si X c-commande minimalement Y; cette situation est représentée schématiquement ci-dessous:



Ce diagramme représente par hypothèse la structure interne de tout syntagme majeur (B", A", V", etc.). X est la tête du syntagme, qui donne son nom à celui-ci: X est la tête de B", V, la tête de V", A, la tête de A". La relation de gouvernement, qui unit dans ce cadre la tête à son complément, sert notamment de support structurel à une procédure centrale d'assignation du cas: V et F assignent un cas au B" qu'ils gouvernent (à leur "régime"). Or, certaines frontières de syntagmes se révèlent transparentes pour l'assignation du cas (et donc, par hypothèse, pour le gouvernement): ainsi en va-t-il de B" (puisque le X tête reçoit un cas du verbe par-dessus la frontière du B"). Mais certaines frontières de syntagme sont à l'inverse opaques pour le gouvernement et l'assignation du cas: S' apparaît à cet égard un syntagme particulier, dont la frontière est dans diverses (voire toutes les) langues une barrière pour le gouvernement: dans une langue à cas morphologiques, le sujet d'une complétive temporalisée ne peut pas recevoir un cas du verbe principal, par-dessus COMP; dans une telle langue, le pronom interrogatif, dans l'analogie de (21), ne recevra pas non plus son cas du verbe principal. En revanche, dans un S infinitival comportant un sujet lexical, ce dernier recevra - en latin, par exemple - le cas accusatif, ce que l'on peut attribuer au fait qu'il est gouverné par le verbe principal (ex. latin: *Scio vitam esse brevem*, lit. "Je sais la vie être brève").

Résumons-nous: les recherches menées ces dernières années dans le cadre de la théorie chomskienne conduisent aux deux conclusions suivantes: (1') certains mécanismes grammaticaux (d'assignation du cas, par exemple) doivent, de façon générale, être sous-tendus par une relation structurelle définie, nommée plus haut gouvernement; (2') certaines frontières de syntagme sont des barrières pour le gouvernement: l'inventaire de ces syntagmes-"limités" peut a priori varier d'une langue à l'autre, mais les recherches menées jusqu'ici suggèrent que S' est généralement une catégorie de ce type. Si nous supposons qu'en CM, S' est la seule catégorie-limitée pour le gouvernement, HD4 peut être reformulée selon HD5:

HD5: RT s'applique à un verbe variable, lorsqu'il

### 3.4. Le problème de la collecte des données

Notre analyse de la règle de troncation du créole mauricien ne remet pas fondamentalement en cause les hypothèses descriptives formulées avant nous par Papien (1975) et Corne (1977); au demeurant, nous avons vu qu'elle permet de régulariser les données observées, en montrant notamment (a) que le comportement apparemment erratique de *Ri vis-à-vis* des compléments adverbiaux et prépositionnels (et en particulier, des adverbiaux de temps) se conforme en réalité à la règle générale (HDS): (b) que l'incidence de l'"*emphasis*" sur la troncation suit de cette même contrainte structurale.

Cette régularisation n'aurait sans doute pas été possible si nous avions, comme Papien (1975) et Corne (1977), fondé le noyau de nos observations sur un corpus de données préalablement enregistré au cours d'interviews d'"hommes de la rue". Il va sans dire que des contrastes comme (36), ou (44), ne peuvent pas être dégagés de pareils corpus, mais doivent être induits par le linguiste chez un informateur préalablement formé à l'artifice syntaxique.

Pour la syntaxe<sup>2</sup>, en somme, un bon informateur doit être lui-même un linguiste.

#### M O T S

1. Nous remercions vivement Anand STBA, qui a bien voulu relire une version préliminaire de cet article, et nous a permis de corriger certaines erreurs. Bien entendu, nous sommes entièrement responsables des erreurs que nous avons pu rajouter par la suite.

2. reste ("rester") est cité par Corne (1977) comme un verbe en -e invariable. Nos propres données infirment cette description en ce qui concerne CM:

(1)a. *Li n rest trwa zur* (1) est resté trois jours)

b. *Kobjé zur li n reste?* (combien de jours est-11 resté?)

Il s'agit peut-être là d'une différence dialectale opposant le seychellois au mauricien. De façon générale, la troncation semble ne pas opérer en CM dès lors que son application aurait pour effet la création d'un groupe consonantique final phonologiquement prohibé, cf. par ex. *môtre* ["montr<sup>h</sup>]/(#môtr<sup>h</sup>); *promme* ["promm<sup>h</sup>]/(#promm), ou d'un mot syllabiquement incomplet, cf. *ne* ["naitr<sup>h</sup>]/#n

3. Noter aussi que tous les verbes CM issus de verbes français du premier groupe n'ont pas /e/ pour voyelle thématique en CM, cf.: *trawaj* ("travailler", invariable); et que tous les verbes en -e de CM ne sont pas issus de verbes français du premier groupe, cf. *rije* ("rire").

4. Nous remercions ici Anand Syea, qui a attiré notre attention sur les données présentées dans cette section.

5. Les contrastes suivants, relevés par nous en CM, prouvent que l'occurrence de la forme brève en (25a) ne suit pas d'une "faute" accidentellement commise par l'informateur de Corne:

(11)a. *Li ti ape* (mars/#marse) *lor trotmar*  
(1) marchait sur le trottoir)

b. *Li* (mars/#marse) *obor laryivier*  
(1) marche au bord de la rivière)

6. Tout V ou SV dérivant une activité volontaire semble (en français) naturellement compatible avec un complément d'accompagnement de la forme avec *lwanin*. Ainsi avons-nous pour les V transitifs:

- (11)a. *Pierre a fait* (la vaisselle/sa prière) *avec Marie*  
b. *Pierre a rangé* la bibliothèque *avec Marie*  
c. *Pierre* intéressé *Marie* *avec Paul*  
d. *Pierre* détesté *Marie* *avec Paul*

### gouverner un complément lexical.

HD5 est corrélée à la convention terminologique suivante: une tête X est dite "gouverner" son complément Y si et seulement si la relation X-Y vérifie le schéma structural (48), et Y n'est pas une catégorie-limite (il s'ensuit notamment qu'un verbe de CM ne peut pas "gouverner" un complément de type S<sup>(\*)</sup>).

HD5 jette sur les données examinées un éclairage explicatif nouveau, en faisant de la loi HD4, régissant la troncation verbale en CM, une contrainte naturelle dans la grammaire d'une langue humaine. S'il est vrai en effet, comme l'a suggéré la syntaxe générative, que la relation structurale de *gouvernement* est un universel formel des grammaires humaines, l'on s'attend à ce que cette relation puisse être "épelée" par divers signaux phonotactiques, comme les phénomènes de troncation.

Inversement, si la généralisation HD5 est correctement formulée, les données de CM examinées plus haut nous renseignent sur les contours qu'il convient de donner au concept de *gouvernement*: il est apparu en particulier que la relation structurale qui est pertinente pour la troncation verbale en créole mauricien est indépendante de la sous-catégorisation, c'est-à-dire des contraintes structurales attachées à l'entrée lexicale du verbe.

La théorie du cas développée par Chomsky (1961), et des données comme (26), pourraient par ailleurs suggérer une reformulation de HD5 en termes de la notion de cas syntaxique: un complément du V ne "compte" pour RT que s'il "reçoit du cas" du verbe. Dans le cadre d'une telle hypothèse, la "voyelle thématique" de la forme longue du verbe pourrait être regardée comme "absorbant le cas" émanant du verbe; cette idée serait particulièrement séduisante pour l'analyse des structures passives (ex. 47), dans lesquelles l'assignation du cas Accusatif se trouve, justement, suspendue.

D'autres données montrent toutefois que RT s'applique dans des contextes où V n'assigne pas de cas (cf. 17, 34, 35a, 41b, c); et que RT ne s'applique pas dans des contextes où il y a tout lieu de penser que V assigne un cas sur sa droite (cf. 22). Nous nous en tiendrons par conséquent à la formulation HD5, qui rend RT sensible à la relation structurale de *gouvernement*, indépendamment de l'assignation du cas.

Si elle semble étayée par certains arguments, développés ci-dessus, la formulation HD5 ne va nullement de soi: notons en particulier qu'elle fait cruciallement appel à la structure arborescente des phrases, dont certaines linguistes (comme Gross, 1975) ont déjà contesté l'intérêt heuristique et explicatif; rappelons aussi que certains compléments adverbiaux couramment analysés comme des "compléments de phrase" ont été traités ici comme internes au SV et gouvernés par le V. L'analyse proposée plus haut suppose enfin une définition large de la relation de *gouvernement*, conçue comme indépendante de la sous-catégorisation.

### 3.3. Niveaux de représentation

Pour étendre l'hypothèse HD5 aux exemples (46), nous avons été conduits plus haut à supposer qu'en (46b), le verbe est - comme en (45) - séparé du "complément" par une frontière de S<sup>(\*)</sup>. Pour envisager pareille analyse, il est indispensable d'admettre qu'une phrase possède une représentation structurale abstraites, qui peut s'écarter franchement de sa forme linéaire; autrement dit, que l'analyse grammaticale d'une phrase met en jeu plusieurs niveaux de représentation. Cette hypothèse est généralement admise par la grammaire générative, mais elle n'est en aucun cas un prérequis indispensable de la recherche syntaxique. En somme, l'analyse que nous avons plus haut proposée n'est pas "théoriquement neutre": elle s'appuie nécessairement sur des présupposés, sur une conception du langage et du travail de linguiste, que chacun est libre de remettre en cause. Nous esquissons ici l'enjeu d'un débat, dont la règle de troncation de CM pourrait être le prétexte.



7. Nous reprenons ici la terminologie d'Andrée Borillo (exposé au GRIL, 13 mars 1987), qui a étudié de près les propriétés syntaxiques et sémantiques des compléments de temps du type évoqué.
8. En vertu de l'analyse ici proposée, le verbe est par contre supposé gouverner une complétive de type S (c-a-d. une complétive infinitivale sans COMP lexical). Cette hypothèse est admise pour d'autres langues par divers générativistes, notamment Bouchard (1985).
9. Pierre Encrevé (communication personnelle) souligne que cette remarque méthodologique ne peut pas être étendue à la phonologie - domaine où l'astérisque n'a pas cours, les données se recueillant de l'extérieur, sans appel à l'intuition des locuteurs.

R R R R R R C R S

- BAKER, P. (1972) *Kreol. A Description of Mauritian Creole*. Londres: C. Hurst & Co.
- CHOMSKY, N. (1965) *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris.
- CORRE, C. (1977) *Seychelles Creole Grammar*. Tübingen: TBL Verlag Günter Harr
- GROSS, M. (1975) *Méthodes en syntaxe*. Paris: Hermann
- PAPEN, R. (1975) "Kana k nana, nana k napa, or the Strange Case of "-e-Deletion Verbs" in Indian Ocean Creoles". Exposé présenté au Congrès International sur les Pidgins et Créoles, Hawaï.